



Le 29 avril 2026

Hydro-Québec

Att. Jonatan Belle-Isle, biologiste, M.Sc.
Conseiller Expertise environnementale
Unité Expertise Milieu naturel
Direction Environnement

Objet : **Réfection du mur de soutènement en rive droite du barrage Simon-Sicard**
Avis technique sur les aménagements pour la tortue
Référence d'Englobe : P0021176.002-0200-EN-R-0100-00

Monsieur,

Le présent avis technique présente les détails et critères de conception des aménagements destinés à la tortue dans le cadre des travaux de réfection des secteurs non prioritaires du mur de soutènement rive droite (MSRD) en amont du barrage Simon-Sicard par Hydro-Québec. Ces aménagements sont intégrés aux herbiers aquatiques, aménagements compensatoires prévus à même le remblai d'enrochement de la réfection du MSRD.

En plus d'ajouter de la diversité à l'habitat du poisson, ces aménagements deviendront des aires de thermorégulation pour plusieurs espèces de tortues, notamment la tortue géographique, la tortue peinte et la tortue serpentine. L'aménagement pour la tortue est jugé particulièrement intéressant dans ces secteurs en raison des conditions suivantes :

- Vitesses de courant quasi nulles ;
- Présence de brise-lame limitant le batillage (par d'autres) ;
- Faible profondeur d'eau favorisant le réchauffement des fosses ;
- Ensoleillement important. Les strates arbustives et/ou arborescentes sont faibles. En effet, la majorité des aménagements sont prévus dans des zones de dégagement visuel libre de plantation arbustive et avec quelques arbres ponctuels, à l'exception du secteur des frères de Saint-Gabriel (AtkinsRéal, 2025) ;
- Milieu calme, peu favorable à l'accès du public ;
- Présence de végétation aquatique contribuant à la diversité de l'habitat.

L'aménagement pour la tortue est composé d'une cinquantaine de pierres sélectionnées ou taillées, disposées ponctuellement et aléatoirement dans les fosses d'herbiers aquatiques. La répartition des pierres par secteur est présentée au tableau 1 (Englobe, 2026).

Tableau 1 : Nombre d'aménagements par secteur (Englobe, 2026)

Secteurs	Nombre d'aménagements
Barrage-poids	6
Résidence Ignace-Bourget	13
Frères de Saint-Gabriel	22
Résidence privée 1395, boul. Gouin Est.	9

Les plans à l'annexe A illustrent les herbiers aquatiques incluant l'emplacement et les coupes et détails des aménagements pour la tortue (Englobe, 2026). Mentionnons que ces aménagements sont appelés *Pierre naturelle (C1)* dans les plans d'Englobe.

Les pierres pour la tortue doivent plus spécifiquement respecter les critères suivants :

- Pierres naturelles, sélectionnées ou taillées de diamètre nominal égal ou supérieur à 600 mm. La pierre concassée n'est pas acceptée ;
- La pierre doit être de type granitique ou équivalent et rugueuse pour permettre une bonne adhérence des tortues ;
- La pierre doit posséder au moins une face plane pour favoriser l'accès aux tortues et permettre le lézardage et la thermorégulation ;
- La pierre doit être résistante à la détérioration et à la désintégration dans des conditions d'exposition à l'eau et doit être d'une qualité qui assure la permanence de l'aménagement dans les conditions climatiques dans lesquelles elle doit être utilisée ;
- La pierre doit être enfouie de manière à être partiellement émergée de plus de 50 mm sur au moins une de ses extrémités à l'élévation 17,15 m. L'enfouissement des pierres dans le substrat permet d'assurer leur stabilisation ;
- La pierre de couleur foncée est à favoriser lorsque possible afin de favoriser l'absorption de chaleur.

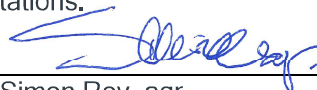
Mentionnons que la pierre naturelle est privilégiée au détriment du béton pour des raisons esthétiques le site étant bordé de riverains.

De plus, l'utilisation de bois comme structure de lézardage est exclue pour des raisons de résistance aux dynamiques fluviales du site.

Nous demeurons disponibles pour toute question ou pour coordonner les étapes subséquentes du projet, au besoin. Nous vous transmettons nos cordiales salutations.



Ariane Touchette, ing.
Chargée de projet - génie écologique
Études environnementales et
changements climatiques



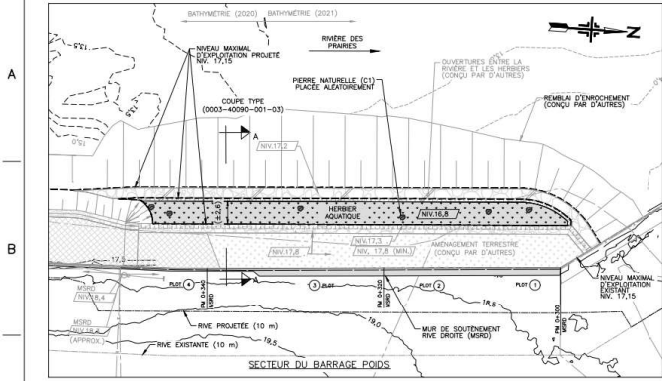
Simon Roy, agr.
Chef de projet
Études environnementales et
changements climatiques

ANNEXE

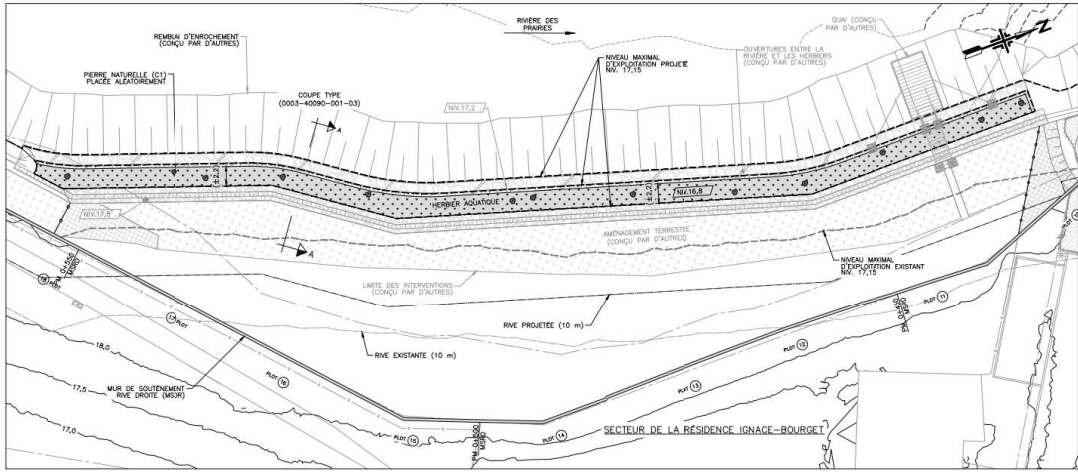
Annexe A Plans

Annexe A Plans

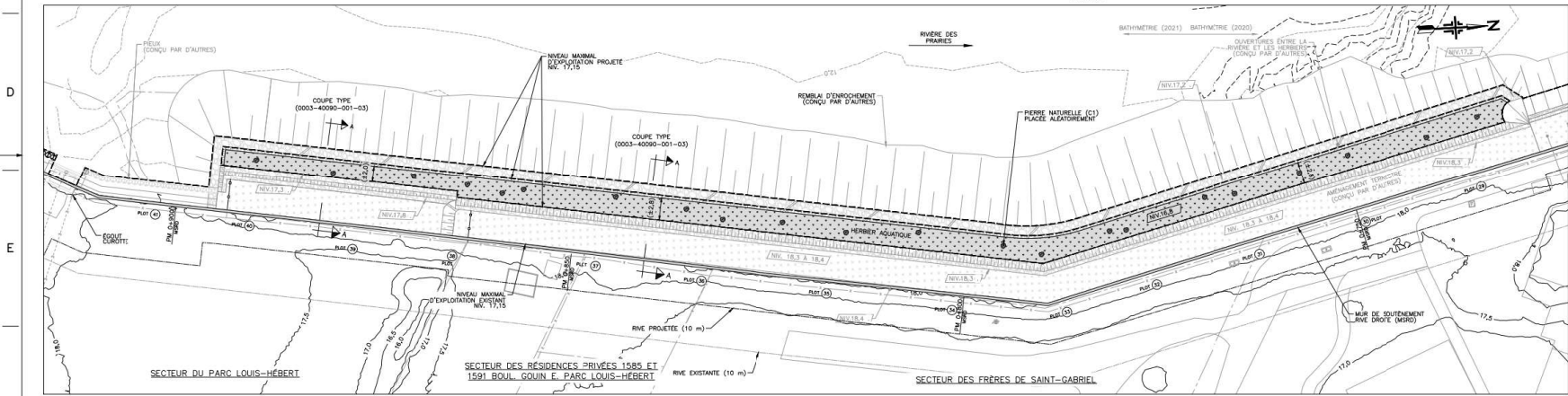




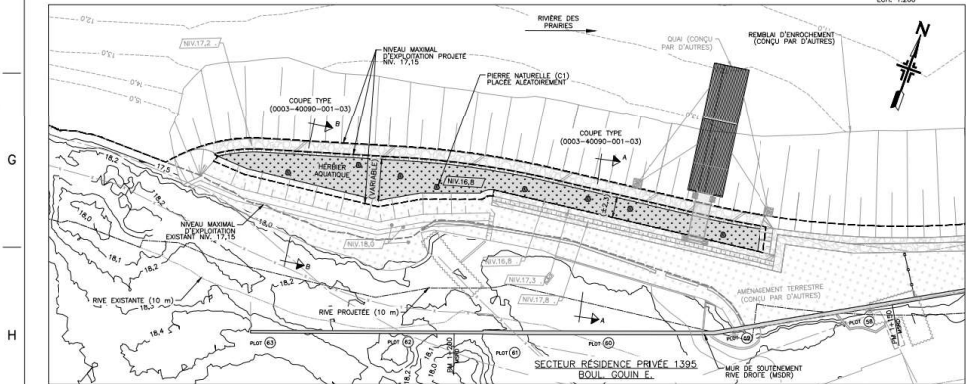
AMÉNAGEMENTS AQUATIQUES – SECTEUR DU BARRAGE POIDS – PLAN
ECH. 1:200



AMÉNAGEMENTS AQUATIQUES – SECTEUR DE LA RÉSIDENCE IGNAÇE-BOURGET – PLAN
ECH. 1:200



AMÉNAGEMENTS AQUATIQUES – SECTEUR DES FRÈRES DE SAINT-GABRIEL, DES RÉSIDENCES PRIVÉES 1585 ET 1591 BOUL. GOUIN E. ET DU PARC LOUIS-HÉBERT – PLAN
ECH. 1:200



AMÉNAGEMENTS AQUATIQUES – SECTEUR DE LA RÉSIDENCE PRIVÉE 1395 BOUL. GOUIN E. – PLAN
ECH. 1:200

LEGENDE

- LIMITE DE LOT
- CLOTURE EXISTANTE
- NOUVELLE CLOTURE ARCHITECTURALE
- NOUVELLE CLOTURE ORNEMENTALE
- NIVEAU MAXIMAL D'EXPLOITATION EXISTANT (NIV. 17,15 m)
- NIVEAU MAXIMAL D'EXPLOITATION PROJETÉ (NIV. 17,15 m)
- RIVE EXISTANTE (10 m)
- RIVE PROJETÉE (10 m)
- BATHYMETRIE 2021
- BATHYMETRIE 2020
- TOPOGRAPHIE
- PIERRE NATURELLE (C1) – 800 mm
- HERBIER AQUATIQUE

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

NOTES

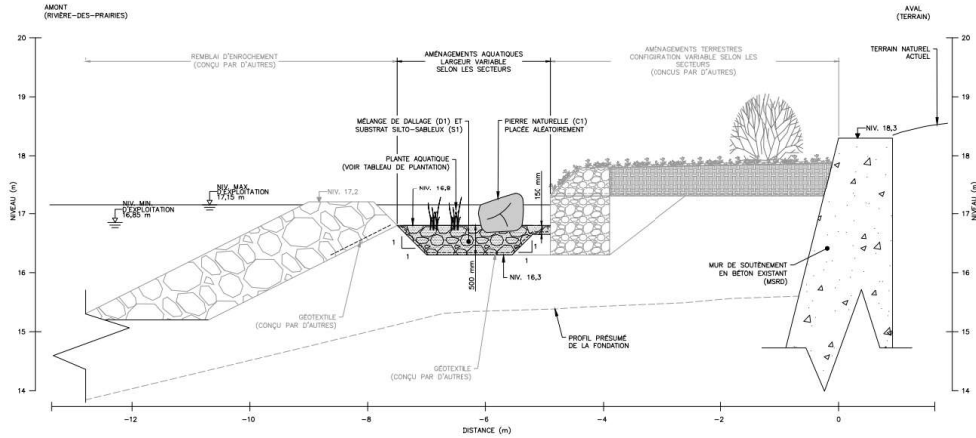
- 1 LES AMÉNAGEMENTS PROJETÉS SONT BASÉS SUR LES PLANS EMS POUR ASSÉSORATION LOUE ET AGRICOLE (0003-01-12)
- 2 LE SYSTÈME DE RÉFÉRENCE GÉNÉRAL UTILISÉ EST LE SCOPÉ MAD AS (COORDONNÉES UTM) ET LES AUTRES DE RÉFÉRENCE AU NIVEAU MOYEN DES MERS (N.M.M.)
- 3 RÉFÉRENCE ALTIMÉTRIQUE : NIVEAU MOYEN DES MERS (N.M.M.)
- 4 LA TOPOGRAPHIE ET LA BATHYMETRIE PRODUITANT DES FEUILLETS DÉTAILLÉS, FORMÉS PAR UN PLAN DE COUPE, SONT PRÉVUS À LA DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE. LES NIVEAUX TOPOGRAPHIQUES PRÉSENTENT DE LÈVES LOCALS RÉALISÉS EN 2015.
- 5 LES COORDONNÉES UTM, DÉFINIES EN RÉFÉRENCE AU NIVEAU MOYEN DES MERS, SONT PRÉSENTES EN ANNEXE 1. LE SCOPÉ MAD AS (COORDONNÉES UTM) EST PRÉSENT EN ANNEXE 2.

NO	DATE	RÉVISIONS	N. DE L. (NOM)	MS
1	2008-04-16	EN RÉPONSE À LA Q21-01	GT3CN	LO
2	2008-01-28	POUR AUTORISATION	GT3CN	LO

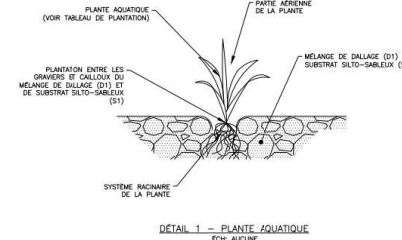
1	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-08-0-850	0-03030-01-PF
2	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-02-0-850	0-03030-01-PF
3	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-04-0-850	0-03030-01-PF
4	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-06-0-850	0-03030-01-PF
5	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-08-0-850	0-03030-01-PF
6	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-10-0-850	0-03030-01-PF
7	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-12-0-850	0-03030-01-PF
8	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-14-0-850	0-03030-01-PF
9	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-16-0-850	0-03030-01-PF
10	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-18-0-850	0-03030-01-PF
11	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-20-0-850	0-03030-01-PF
12	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-22-0-850	0-03030-01-PF
13	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-24-0-850	0-03030-01-PF
14	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-26-0-850	0-03030-01-PF
15	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-28-0-850	0-03030-01-PF
16	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-30-0-850	0-03030-01-PF
17	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-32-0-850	0-03030-01-PF
18	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-34-0-850	0-03030-01-PF
19	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-36-0-850	0-03030-01-PF
20	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-38-0-850	0-03030-01-PF
21	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-40-0-850	0-03030-01-PF
22	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-42-0-850	0-03030-01-PF
23	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-44-0-850	0-03030-01-PF
24	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-46-0-850	0-03030-01-PF
25	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-48-0-850	0-03030-01-PF
26	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-50-0-850	0-03030-01-PF
27	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-52-0-850	0-03030-01-PF
28	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-54-0-850	0-03030-01-PF
29	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-56-0-850	0-03030-01-PF
30	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-58-0-850	0-03030-01-PF
31	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-60-0-850	0-03030-01-PF
32	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-62-0-850	0-03030-01-PF
33	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-64-0-850	0-03030-01-PF
34	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-66-0-850	0-03030-01-PF
35	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-68-0-850	0-03030-01-PF
36	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-70-0-850	0-03030-01-PF
37	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-72-0-850	0-03030-01-PF
38	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-74-0-850	0-03030-01-PF
39	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-76-0-850	0-03030-01-PF
40	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-78-0-850	0-03030-01-PF
41	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-80-0-850	0-03030-01-PF
42	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-82-0-850	0-03030-01-PF
43	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-84-0-850	0-03030-01-PF
44	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-86-0-850	0-03030-01-PF
45	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-88-0-850	0-03030-01-PF
46	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-90-0-850	0-03030-01-PF
47	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-92-0-850	0-03030-01-PF
48	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-94-0-850	0-03030-01-PF
49	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-96-0-850	0-03030-01-PF
50	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-98-0-850	0-03030-01-PF
51	MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RIVE DROITE (MSRD)	0003-2002-034-100-0-850	0-03030-01-PF

ENGLOBE Englobe Corp.
 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Hydro
 CENTRALE DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRES
 MUR DE SOUTÈNEMENT RIVE DROITE (MSRD)
 BARRAGE SIMON-SICARD
 AMÉNAGEMENTS AQUATIQUES COMPLÉMENTAIRES IN SITU
 PLAN DE PLANTATION

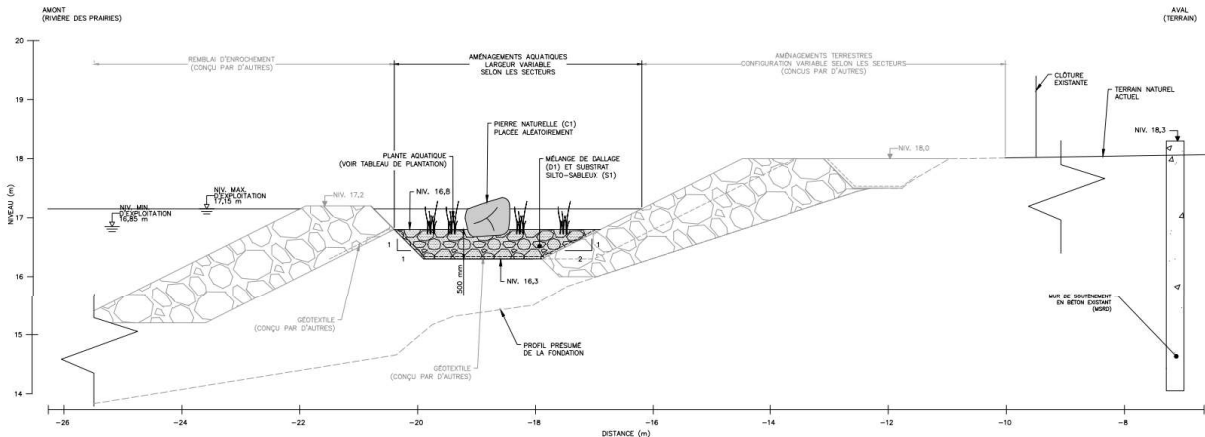


AMÉNAGEMENTS AQUATIQUES - COUPE TYPE A-A' - SECTEURS DU BARRAGE POIDS (PLOTS 1 À 4), DE LA RÉSIDENCE IGNACE-BOURGET (PLOTS 10 À 18), DES FRÈRES DE SAINT-GABRIEL (PLOTS 29 À 40) ET DE LA RÉSIDENCE PRIVÉE 1395 BOUL. GOUIN E. (PLOTS 59 À 61)
 (REF. 0003-4009-001-02-L0-0-QT3CN-01-PF)

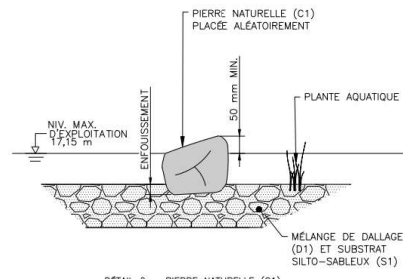


Code	Nom scientifique	Nom français	Hauteur minimale du plant à partir du cot (cm)	Indications
Emergent				
PL	Polyporus amphibia	Roncote amphibia	500	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
PT	Fluviaria canadica	Pâtissière à feuilles cordées	500	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
SPa	Spergularia spp.	Rubraire spp. (commun, à feuilles rondes, à fruits verts, d'Amérique, à gros fruits)	500	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
SA	Sagittaria natifolia	Sagittaire à larges feuilles	500	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
Submergé				
EL	Elodea canadensis	Elodee du Canada	100	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
SPH	Spergularia spp.	Rubraire spp. (flottants)	250	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
PD	Potamogeton spp.	Potamogeton spp.	150	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.

Les végétaux sont plantés en succession spatiale, équidistance transversale.



AMÉNAGEMENTS AQUATIQUES - COUPE TYPE B-B' - SECTEUR DE LA RÉSIDENCE PRIVÉE 1395 BOUL. GOUIN E. (PLOTS 61 À 63)
 ECH. 1:30
 (REF. 0003-4009-001-02-L0-0-QT3CN-01-PF)



NO	NOTES
1	LES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS SONT BASÉS SUR LES PLANS DES POUR LA RÉSIDENCE PRIVÉE 1395 BOUL. GOUIN E. (PLOTS 59 À 61).
2	LE SYSTÈME DE RÉFÉRENCE GÉNÉRAL À L'USAGE EST LE SCHEMATA DES AMÉNAGEMENTS AQUATIQUES (PLOTS 59 À 61).
3	RÉFÉRENT ALTIMÉTRIQUE : NIVEAU MOYEN DES MERS (N.M.M.).
4	LES AMÉNAGEMENTS TERRESTRES (ET LE BARRAGE FINAL) PROPOSÉS POUR LA RÉSIDENCE PRIVÉE 1395 BOUL. GOUIN E. (PLOTS 61 À 63) SONT À DÉVELOPPER EN SUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, PRÉCISER LA PROFONDEUR ET LA LARGEUR DES AMÉNAGEMENTS AQUATIQUES SELON LES SECTEURS.

Code	Nom scientifique	Nom français	Hauteur minimale du plant à partir du cot (cm)	Indications
Emergent				
PL	Polyporus amphibia	Roncote amphibia	500	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
PT	Fluviaria canadica	Pâtissière à feuilles cordées	500	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
SPa	Spergularia spp.	Rubraire spp. (commun, à feuilles rondes, à fruits verts, d'Amérique, à gros fruits)	500	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
SA	Sagittaria natifolia	Sagittaire à larges feuilles	500	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
Submergé				
EL	Elodea canadensis	Elodee du Canada	100	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
SPH	Spergularia spp.	Rubraire spp. (flottants)	250	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
PD	Potamogeton spp.	Potamogeton spp.	150	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.

Code	Nom scientifique	Nom français	Hauteur minimale du plant à partir du cot (cm)	Indications
Emergent				
PL	Polyporus amphibia	Roncote amphibia	500	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
PT	Fluviaria canadica	Pâtissière à feuilles cordées	500	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
SPa	Spergularia spp.	Rubraire spp. (commun, à feuilles rondes, à fruits verts, d'Amérique, à gros fruits)	500	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
SA	Sagittaria natifolia	Sagittaire à larges feuilles	500	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
Submergé				
EL	Elodea canadensis	Elodee du Canada	100	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
SPH	Spergularia spp.	Rubraire spp. (flottants)	250	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.
PD	Potamogeton spp.	Potamogeton spp.	150	En massif de 20 à 25 cm ² à la distance de 5 plants par m ² . Tout être planté dans la couche de mélange de dallage et de substrat.

NO	DATE	RÉVISIONS	N. DE L'ÉMETTEUR	MS
1	2008-04-16	EN RÉPONSE À LA GCI-01	GT3CN	LO
2	2008-01-28	POUR AUTORISATION	GT3CN	LO

NO	DESCRIPTION	DATE	INITIALES
1	CONCEPTION, ÉLEVATION ET REMBLAI FINAL, COUPES TYPES ET DÉTAILS	2008-04-16	GT3CN
2	CONCEPTION, ÉLEVATION ET REMBLAI FINAL, COUPES TYPES ET DÉTAILS	2008-01-28	GT3CN

ENGLOBE Englobe Corp.
 901, 104^e Rue Principale, Suite 200
 Québec, QC G1R 4B9
 T 514 381-1111
 F 514 381-0266

DESSEIN: V. TISSER VÉRIFIÉ: A. TOUCHETTE, Ing.
 PRÉPARÉ: A. TOUCHETTE, Ing. VÉRIFIÉ:
 PRÉPARÉ: VÉRIFIÉ:

ECHÈLLE: 0,25 0,50 0,75 1,00 RAPPORT 1 : 25
 DIMENSIONS EN mm

Hydro
 CENTRALE DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRES
 MUR DE SOUTÈNEMENT RIVE DROITE (MSRD)
 AMÉNAGEMENTS AQUATIQUES COMPLEMENTAIRES IN SITU
 COUPES TYPES, DÉTAIL ET TABLEAU DE PLANTATION

PROJONOME: 0003-40090-001-04-1-L0-0-QT3CN-01-PF

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

0003-40090-001-04-0-L0-0-QT3CN-01-PF (FICHE SUITE) -